



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'ONG EN SOUTIEN A LA  
MISE EN ŒUVRE DES AGR CIBLANT LES POPULATIONS AFFECTEES DE AGADEZ**

## Projet de consolidation de la Paix dans l’Air et l’Azawak

Pays : Niger

### Projet de Consolidation de la Paix dans l’Air et l’Azawak Volet : Réponse d’urgence aux catastrophes et appui au relèvement

Résultats attendus des interventions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le comité ad hoc de gestion des inondations à Agadez est appuyé dans la coordination des réponses d’urgence aux populations affectées</li><li>• Appuis ciblés apportés aux autorités locales dans gestion des populations /zones affectées</li><li>• Les acteurs nationaux sont appuyés dans la formulation d’un plan de relèvement des zones affectées</li></ul>
Partenaires de réalisation :	Comité ad hoc de gestion des inondations à Agadez Systèmes des Nations Unies au Niger
Financement :	PNUD
Agence d’exécution :	PNUD/Projet de Consolidation de la Paix dans l’Air et l’Azawak- Volet Réponse d’urgence aux catastrophes et appui au relèvement à Agadez

Les pluies torrentielles survenues le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ont causé des inondations dévastatrices dans la région d’Agadez au Niger - zones urbaines d’Agadez et de Tchirozérine et les deux communes rurales de Dabaga et Tabelot. Les inondations ont entraîné la mort de 3 personnes, détruit des maisons et des bâtiments publics, balayé des jardins agricoles et des stocks de nourriture. Le cheptel a payé aussi un lourd tribut au lendemain de la catastrophe. De même, l’infrastructure routière a été endommagée tandis que les réseaux d’eau et d’électricité ont été affectés. Selon l’estimation préliminaire conjointe du gouvernement du Niger et du Système des Nations suivie d’évaluations plus substantives par le comité ad hoc de gestion des inondations mis en place par le Gouvernorat, plus de 12.000 ménages représentant 79 130 personnes ont été affectés par les inondations.

La communauté des partenaires Techniques et Financiers du Niger a mis en place un mécanisme de concertation pour l’appui aux populations affectées animé par le Coordonateur Résident du Système des Nations Unies/Coordonateur Humanitaire pour le Niger, qui travaille en liaison continue avec le Comité ad hoc de gestion des inondations mis en place par le Gouvernorat. Cette concertation a pour objet d’assurer la complémentarité et la synergie des appuis des partenaires techniques financiers pour la gestion de la catastrophe. Conformément à son mandat, le PNUD soutiendra le Comité ad hoc de gestion des inondations à Agadez dans le relèvement des populations sinistrées. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l’appui au relèvement économique à travers la relance des activités génératrices de revenus par les populations sinistrées.

***Le PNUD lance un appel d'offre pour le recrutement d'une ONG nationale ou internationale pour la conduite d'AGR ciblées sur les populations sinistrées dans le cadre des activités de relèvement à Agadez.***

## **I. Objectifs de la prestation**

### **a. Objectif général**

L'objectif général de la prestation de l'ONG est de mener un programme d'appui à la reprise des AGR pour les populations sinistrées afin de faciliter le relèvement.

### **b. Objectifs spécifiques**

L'accomplissement de cette prestation nécessite la réalisation des travaux suivants :

- Mener un diagnostic participatif rapide des besoins des populations sinistrées pour la reprise des AGR, en collaboration avec le comité ad hoc ainsi que les autres partenaires intervenant dans le secteur
- Mettre en place une procédure participative de sélection des AGR et des bénéficiaires et un dispositif organisationnel pour l'accompagnement de leur mise en œuvre
- Mettre en place des modèles standards pour le rapportage de la mise en œuvre des AGR.

## **II. Résultats attendus**

Les résultats attendus de l'ONG recrutée sont les suivants:

- Un diagnostic participatif rapide des besoins des populations sinistrées pour la reprise des AGR est mené en collaboration avec le comité ad hoc ainsi que les autres partenaires intervenant dans le secteur
- Le relèvement des communautés affectées d'Agadez est appuyé à travers des AGR
- Le suivi technique, financier et des impacts sur le relèvement est assuré

## **III. Méthodologie**

La méthodologie d'intervention sera basée sur :

- (i) Un diagnostic participatif des besoins des populations cibles
- (ii) Des mécanismes participatifs de sélection des AGR et des bénéficiaires en concertation avec le comité ad hoc
- (iii) Un dispositif organisationnel axé sur le suivi des résultats de développement pour l'accompagnement de leur mise en œuvre
- (iv) un chronogramme détaillé des activités pour l'atteinte des résultats

L'ONG doit tenir compte de toutes les stratégies et plans d'action nationaux et régionaux. Elle doit également prendre en compte les instruments juridiques internationaux pertinents et rechercher la synergie avec les interventions menées dans le domaine. Elle doit aussi assurer la visibilité du PNUD et des autres partenaires qui financent les interventions.

## **IV. Rapports**

**a. Rapport d'étape**

Il sera remis au PNUD à la fin du premier mois après le démarrage des travaux et devra faire notamment le point sur le diagnostic, l'avancement des opérations dans son ensemble, les difficultés éventuelles rencontrées, les mesures correctives nécessaires et/ou toutes autres recommandations de nature à améliorer la qualité et l'exécution des activités de soutien.

**b. Rapport trimestriel**

Il sera remis au PNUD à la fin de chaque trimestre et devra faire le point d'avancement des opérations, des difficultés éventuelles rencontrées, les mesures correctives nécessaires et ou toutes autres recommandations de nature à améliorer la qualité et l'exécution des activités de soutien.

**c. Rapport provisoire**

Il sera remis à la fin de toutes les activités c'est-à-dire 15 jours calendaires après la fin des activités par l'ONG. Il donnera un aperçu des résultats tels que demandés par les TDR et prend aussi en compte les amendements éventuels apportés en cours d'exécution.

**d. Rapport final**

Il sera remis à la fin des activités 5 jours calendaires après communication des commentaires et observations par l'équipe du projet sur le rapport provisoire.

**V. Calendrier d'exécution**

Le programme d'activités devra démarrer immédiatement, dès la signature du contrat avec l'ONG. La durée exacte nécessaire, sur la base d'un travail à temps plein, sera déterminée avec l'ONG sur la base du chronogramme détaillé.

**VI. Budget**

Le budget alloué aux activités pour cette intervention est de l'ordre de \$300.000.

**VII. Qualifications de l'ONG**

L'ONG devra être une institution confirmée avec :

- Plus de dix (10) ans d'expérience dans le développement ;
- Une bonne connaissance et expérience dans les activités de reconstruction, développement local et de soutien aux secteurs sociaux au Niger ;
- Une forte expérience en matière de préparation d'évaluation et de plan de réhabilitation suite aux catastrophes naturelles;
- Une bonne connaissance de réduction de risques de catastrophes naturelles ;
- Une capacité avérée d'animation de processus participatifs au niveau communautaire.

**VIII. Soumissions**

**a. Dossier technique**

L'ONG devra soumettre une proposition de projet au PNUD, qui tiendra compte des questions suivantes :

- une présentation détaillée de l'ONG (date de création, domaine d'intervention, organisation, etc.)
- Les références générales à tout travail antérieur dans le domaine de la prévention et gestion des conflits et catastrophes en indiquant les années d'exécution, soutenues par des attestations de service rendu ;
- Les références particulières dans le domaine des AGR soutenues par des attestations de service rendu avec indication de la source de financement et du budget alloué
- la méthodologie proposée sur la base de la section III ci-dessus;
- l'expertise qui sera déployée pour la gestion des activités et les CV détaillés de chacun des membres dûment signé par l'intéressé et par le chef d'équipe.
- Le Chronogramme détaillé des activités

**b. Un dossier financier :**

Ce dossier doit contenir une offre financière globale

**c. Scellage et marquage des Propositions**

Le Soumissionnaire devra sceller la Proposition dans une enveloppe extérieure renfermant deux enveloppes intérieures, comme indiqué ci-dessous.

(a) L'enveloppe extérieure doit être :

➤ adressée à –

**Représentante Résidente**

**PNUD Niger**

**BP 11207 Niamey**

Et

➤ portant la Mention –  
« Offre pour le soutien à la mise en œuvre des AGRs »

(b) Les deux enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire. La première enveloppe intérieure doit contenir l'offre technique en deux (2) exemplaires portant respectivement la mention « Original » et « Copie ». La seconde enveloppe intérieure doit contenir le Tableau des coûts (offre financière) qui doit être dûment identifié comme tel.

Il faut noter que si les enveloppes intérieures ne sont pas scellées et marquées conformément aux instructions stipulées dans la présente clause, l'entité du PNUD chargée des achats ne pourra être tenue pour responsable au cas où ces enveloppes seraient égarées ou ouvertes prématurément.

#### **IX Evaluation des offres :**

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

##### **a) *Le dépouillement des offres techniques :***

- Les offres techniques seront évaluées sur un total de 100 points
- Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70 points sur 100 seront retenues pour l'évaluation financière

##### **b) *Le dépouillement des offres financières :***

Les offres financières seront notées sur 30 points. La totalité des points sera affectée à l'offre la moins disant, les notes des autres offres financières seront calculées sur la base d'un système de pondération en référence à l'offre la moins disant.

Le contrat sera conclu avec le prestataire ayant obtenu la plus grande note cumulée.

#### **Date limite et lieu de remise des candidatures**

**Les offres doivent parvenir au siège du Programme des Nations Unies pour le Développement : Maison de l'Afrique, BP 11 207 Niamey – Niger Tél. (227) 73 21 04 / 09 Fax (227) 72 36 30 / 73 58 54 [www.pnud.ne](http://www.pnud.ne) au plus tard 22 Janvier 2010 à 12 h oo .**